

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAILOR HIGH YIELD OPPORTUNITIES

OPCVM géré par TAILOR AM

PART S (DOLLAR HEDGEE)

CODE ISIN : FR0011382266

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créances internationaux », son objectif est d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance de 1.00% annualisée, nette des frais courants. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Par ailleurs, il n'est pas géré en référence à un indice.

Pour répondre à l'objectif de gestion, le FCP est exposé en titres de créances internationaux, via des titres vifs principalement, de toute maturité (avec cependant pour objectif de maintenir une durée la plus faible possible) et émis par des entités publiques ou privées.

Le choix des classes d'actifs (obligations classiques, convertibles simples n'intégrant pas de produits structurés, dette publique, dette privée, dette émergente, high yield, actions...) est déterminé au sein du comité d'allocation de Tailor AM.

Les titres retenus sont majoritairement des titres de créances internationaux dont le prix apparaît temporairement décoté et qui recèlent de ce fait d'une capacité de rebond significatif dans un contexte de normalisation des marchés obligataires, le critère de zone géographique n'entrant pas en considération dans ce choix.

La gestion pourra être buy and hold pour plus de 50% du portefeuille. La gestion opérera toutefois des mouvements au sein du portefeuille en fonction des opportunités qui pourraient apparaître sur le marché.

La poche taux (exposition de 80 à 100% via des titres en direct, des OPC et des dérivés) est gérée dans le cadre d'une gestion discrétionnaire en termes de répartition entités privées/publiques, de répartition géographique (y compris pays émergents à hauteur de 100% maximum), de devise et de notation (y compris Non Notées ou Non Investment Grade à hauteur de 100% maximum). Le FCP peut détenir jusqu'à 100% d'obligations convertibles. A noter que la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 30. La borne de sensibilité est volontairement très large afin de laisser la plus grande latitude de gestion.

La partie du portefeuille non exposée au marché de taux (0 à 10%) est exposée aux actions, de manière directe ou indirecte via des OPC, y compris des OPC gérés par Tailor AM ou par une société liée. La gestion est discrétionnaire en termes de répartition géographique (y compris pays émergents jusqu'à 10%), sectorielle et de taille de capitalisation (y compris petites capitalisations jusqu'à 10%).

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme uniquement dans un but de couverture du risque d'actions ou de change.

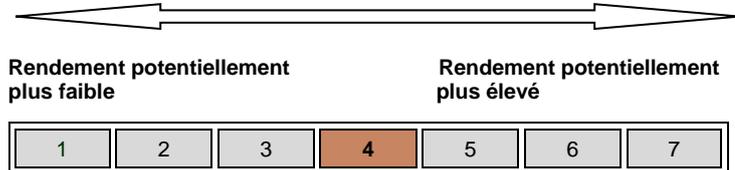
La part S du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'USD. La durée de placement recommandée est de 7 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats : les demandes de souscriptions sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) jusqu'à 19 heures auprès de CACEIS Bank. Les souscriptions sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de J. Les demandes de rachat sont centralisées en J-4 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée sur les cours de clôture de (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] : Le FCP est un fonds investi en obligations sur tous les marchés internationaux dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. La catégorie 4 s'explique par le fait de pouvoir être exposé à 100% aux obligations convertibles, aux high yield (Non Notés ou Non Investissement Grades), aux pays émergents et au risque devises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ces remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- **Risque lié à la faible liquidité de certains titres :** les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds pourra donc avoir le même comportement.
- **Risque de contrepartie :** l'OPCVM peut subir une perte en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle ont été réalisées certaines opérations sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

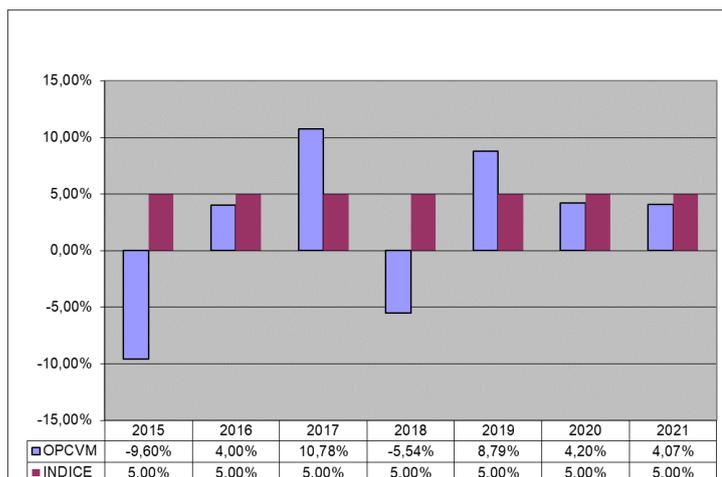
| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|------------|
| Frais d'entrée | 4% |
| Frais de sortie | 4% |
| <i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.</i> | |
| Frais prélevés par le fonds sur une année | |
| Frais courants | 2.01%* TTC |
| Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | 0.02%** |
| Méthode : 30,00% TTC au-delà d'une performance de 1.00% annualisée nette de frais, sous réserve que la performance du FCP soit positive. La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. Le fonds ayant un calcul de valeur liquidative quotidienne, la commission de surperformance est calculée et provisionnée chaque jour dans la valeur liquidative. Vous pouvez obtenir plus d'informations sur la méthode de calcul de la commission de surperformance dans la rubrique « Frais et Commissions » du prospectus. | |

* Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvement imputés au FCP – est celui de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

**Montant facturé au titre du dernier exercice clos le 31 décembre 2021.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de www.tailor-am.com.

PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées. La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis.

L'indice de référence correspond à l'objectif de gestion de 5% de performance annualisée et nette des frais courants.

Date de création de l'OPCVM : 18/11/2011

Date de création de la part S : 10/01/2013

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :
Dollar

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank – 1-3, Place Valhubert – 75013 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor AM – 23 Rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La part S est destinée aux investisseurs souhaitant avoir une exposition dollar. Sur cette part, libellée en dollar, le risque de change par rapport à l'euro est systématiquement couvert.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com.

Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de 8 jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Par ailleurs, au sens de la Position-Recommendation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Tailor AM est agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/04/2022.